

Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 28 avril 2026

Numéro Délibération	N° 04/2026
Mise en ligne le	05/05/2026

Objet de la délibération

Débat sur les Orientations Budgétaires 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures, le Conseil d'administration du CCAS de la commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET, Président.

Présents : M Guy LAURET - Mme Christine OLIVA – Mme Géraldine GROLIER - Mme Christelle MUSICCO - M. Loïc GOUGET – Mme Ghislaine BONNEFILLE - Mme Pierrette ARNIER - Mme Josy BELMONTE - Mme Valérie JUNILLON - M. Robert PISTILLI - Mme Sandra AULOMBARD

Excusé : - M. Joël FERNANDEZ

Absente : Mme Laurence BOISVILLE

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Mme Valérie JUNILLON

Monsieur Guy LAURET présente l'affaire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1, L.1612-26 et R.1612-49 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.123-4 et suivants ;

Vu la transmission préalable du rapport sur les orientations budgétaires (ROB) pour l'exercice 2026 aux membres du Conseil d'administration, tel que joint à la présente délibération ;

Considérant que la présentation de ce rapport donne lieu à un débat au sein de l'assemblée délibérante et doit intervenir dans un délai de dix semaines précédant le vote du budget primitif ;

Considérant que la tenue de ce débat fait l'objet d'une délibération spécifique prenant acte de son déroulement ;

Considérant les principales interventions retranscrites ci-après ;

Il est demandé aux membres Conseil d'administration de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2026.

Le Conseil d'Administration **prend acte** du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2026.



Le Président,

Guy LAURET.

La Secrétaire de séance,

Mme Valérie JUNILLON.